

La Société composite: annexe 2/2

Bien gouverner c'est harmoniser (de bonne manière) de bonnes idées (celles qui conviennent) aux réalités (telles qu'elles sont)... afin de les maintenir, de les améliorer, de les réformer, voire de les remplacer...

Le gouvernement mixte 3/3 * * *

... son histoire 2/2

Après une première partie, faite à partir de l'étude de James M. Brythe "*Le gouvernement idéal et la constitution mixte au Moyen Âge*", nous continuons par l'apport de Thomas d'Aquin (1225-1274), le philosophe et le théologien le plus important du Moyen Âge...

Après un millénaire d'oubli de la théorie du « gouvernement mixte »... la traduction d'Aristote puis de Polybe... ajoutée à l'influence de Thomas, à celles de ses continuateurs, adaptateurs, commentateurs plus ou moins fidèles..., furent déterminantes durant un près de cinq siècles.

Nous n'aurons pas le loisir de faire de même travail pour les époques qui suivirent: « le conciliarisme », « les théories ultérieures du gouvernement mixte en Angleterre et en Europe du Nord », ni « la constitution mixte et le républicanisme italien »... étudiés par notre auteur; aussi nous invitons ceux qui veulent aller plus loin à se reporter à l'ouvrage lui-même. (1)

Les précisions ou commentaires sont mis entre crochets [...]

THOMAS D'AQUIN (p.69 à 97)

Fermement convaincu que la foi et la raison ne pouvaient pas se contredire, Thomas d'Aquin se donna comme objectif dans ses deux œuvres principales, *Summa theologiae* et *Summa contra gentiles*, de concilier la philosophie grecque d'Aristote et la révélation chrétienne. La plupart des œuvres d'Aristote étaient accessibles dans les universités avant l'époque de Thomas d'Aquin, mais il est peut-être le premier auteur médiéval à utiliser la *Politique* d'Aristote, et il est certainement le plus important pour la théorie politique dans son ensemble. Il est le géant que des penseurs subséquents vont interpréter, plier à leurs propres points de vue ou, moins fréquemment, réfuter. C'est en grande partie grâce à Thomas d'Aquin que les idées aristotéliennes de l'homme

comme animal social et politique, du citoyen qui participe au gouvernement, de la classification du gouvernement en fonction du nombre et de la qualité de ses dirigeants, de la constitution mixte et de plusieurs autres idées pénétrèrent le milieu médiéval, et la pensée ultérieure fut autant modelée par ses propres interprétations de ces principes anciens que par les idées mêmes d'Aristote.[...]

Pourtant, sa théorie politique est assez ambiguë pour qu'il soit présenté par différents historiens comme: un défenseur de la monarchie absolue, de la monarchie limitée, du républicanisme et de la constitution mixte. Comme le remarque Brian Tierney: « Nous nous représentons parfois Thomas d'Aquin comme celui qui a réalisé une synthèse... Lorsqu'on étudie sa théorie politique et son ecclésiologie, la pre-

(1) *Le gouvernement idéal et la constitution mixte au Moyen Âge*, James M. Brythe, 1992...

Le Cerf, Academic Press Fribourg, traduction française: éditions Saint-Paul à Fribourg en Suisse, 2005.

(*) *Études ayant trait (* * *), illustrant (* *) ou étant en rapport (*), avec le paradigme ternaire.*

mière impression est exactement contraire. Thomas fascine par son originalité, mais il est plutôt incohérent». En plusieurs endroits, Thomas d'Aquin exalte la royauté et l'appelle le meilleur gouvernement pour l'homme. Contrairement à celui de Dieu, cependant, le pouvoir du roi devrait être «tempéré» pour lui enlever l'occasion d'être tyrannique. Le conseil des sages est naturel et essentiel, et leur autorité peut même être considérée comme supérieure à celle du roi. Ceci pourrait être vu comme un argument en faveur de l'aristocratie. En d'autres endroits, Thomas d'Aquin suggère que l'autorité ultime appartient à l'ensemble du peuple, de sorte que la démocratie est peut-être la meilleure solution. En plusieurs endroits, Thomas soutient que le mélange de toutes les bonnes formes simples de monarchie, d'aristocratie et de démocratie est meilleur. Enfin, il suggère parfois que la meilleure forme de gouvernement dépend du peuple en cause, de l'endroit et des conditions... [Cependant, je crois qu'aucune des interprétations des historiens modernes reflète adéquatement sa pensée, et] [...] que Thomas d'Aquin a soutenu de manière cohérente une théorie de la constitution mixte. [...]

Les constitutions mixtes sont habituellement conçues comme des mélanges de monarchie, d'aristocratie et de démocratie. Cette manière de penser se retrouve chez Thomas d'Aquin, mais une autre façon de classer les régimes est également importante dans son œuvre - les différences entre ce que j'ai appelé des modes de gouvernement: «royal», «politique» et «despotique». Aristote avait tendance à s'en tenir à son schéma en six formes, mais la distinction entre le gouvernement «royal» et le gouvernement «politique» acquit une grande importance à l'époque de Thomas d'Aquin...

[...][Thomas dit]

Lorsqu'un individu a préséance de manière absolue et en toutes choses, on parle de gouvernement royal. Mais, lorsqu'un individu dirige en partie selon les règles d'une telle science, à savoir, selon les lois établies par la discipline politique, il s'agit d'un gouvernement politique...

[...]Le gouvernement d'une cité, écrit-il, peut être de deux sortes: royal ou politique. «Le gouvernement est royal quand celui qui dirige à plein pouvoir. Il est politique lorsque celui qui a préséance voit son pouvoir limité par certaines lois de la cité...»

L'hésitation d'Aristote sur la question de savoir si le nombre est une caractéristique essentielle ou accidentelle des formes de gouvernement ne porte que sur l'aristocratie et le gouvernement par le grand nombre; Thomas d'Aquin ne met jamais en doute que le gouvernement par un seul définit la monarchie et lui appartient de manière essentielle. Il ne conteste non plus jamais que la monarchie soit la meilleure forme de gouvernement. Presque tous ses arguments en ce sens sont tirés de considérations métaphysiques sur l'ordre de l'univers, la valeur de l'unité et l'image du roi comme personnification de la raison.

[...]

Pour un esprit médiéval, [l']analogie avec la nature était évidente et décisive. La vertu était un prérequis pour un vrai roi, mais elle n'était pas la principale justification de son maintien en fonction. L'intention première d'un dirigeant, dans la société ou dans la nature, doit être la promotion de l'unité ou de la paix, et c'est le dirigeant qui est la cause de l'unité: «Car il est clair que plusieurs ne peuvent pas être la cause de l'unité ou de la concorde, si ce n'est dans la mesure où ils sont unis. De plus, ce qui est un en lui-même est plus apte et est une meilleure cause d'unité que plusieurs choses réunies. En conséquence, une multitude est mieux guidée par un seul que par plusieurs».

Thomas d'Aquin donne plusieurs raisons pratiques en faveur de la monarchie, entre autres que, bien que la tyrannie soit le pire des gouvernements, elle résulte plus souvent du gouvernement par plusieurs que de la monarchie...

Il faut ensuite montrer que la conception qu'avait Thomas d'Aquin de la monarchie laissait place à d'autres pouvoirs qui étaient coordonnés avec celui du roi ou qui le limitaient. Même *Sur le gouvernement des dirigeants*, qui fait constamment l'éloge de la monarchie, il

adopte un ton modéré. Dans son examen de la tyrannie, Thomas d'Aquin suggère trois moyens d'éviter ce mal. Tous présupposent quelque autorité appartenant à la communauté.

Le premier suggère que l'élection du monarque revient au moins à une partie de la communauté et peut être utilisée pour ne désigner à cette fonction que ceux dont la personnalité rend la tyrannie improbable. Bien que l'exemple qu'il en donne, les premiers rois juifs, montre que cette élection puisse relever d'une intervention surnaturelle et non du peuple humain, son intention manifeste est de montrer qu'en l'absence d'une intervention divine directe, la tâche revient au peuple.

Une autre précaution consiste en ce qu'il y ait une procédure prévue pour la situation où un roi se serait transformé en tyran. La méthode est vague; Thomas d'Aquin prévient des dangers de la révolte...

Cela m'amène au troisième et plus important des moyens que Thomas d'Aquin recommande pour éviter la tyrannie. La sélection appropriée et la déposition nécessaire des rois ne contredisent en rien la notion de gouvernement royal, bien qu'elles soient étrangères à son esprit. Il est tout à fait possible de dire que le peuple choisit le roi qui, dès lors, gouverne par sa propre volonté, c'est-à-dire, selon la loi qu'il établit, à moins qu'il n'aille à l'encontre de la charge qu'on lui a confiée...

[...]

[Thomas d'Aquin est un défenseur inébranlable de la loi Il voudrait que cette loi vienne du peuple comme législateur ou comme porteur de la coutume. D'autre part, il est partisan de la monarchie comme principe de l'univers. Thomas d'Aquin a donc deux choix: la royauté «royale, ou la royauté «politique»]

Dans le *Commentaire*, Thomas d'Aquin est plus explicite sur le sens du mot «tempéré» et confirme nos soupçons que, dans les recommandations de *Sur le gouvernement des dirigeants*, il pensait à une constitution mixte pour éviter la tyrannie. Thomas commente la mention par Aristote de l'«opinion de certains» pour qui le meilleur gouvernement est un mélange de monarchie, d'oligarchie et de

démocratie: «La raison en est qu'un gouvernement est tempéré par le mélange avec un autre et que moins de raisons existent pour la sédition si tous participent au gouvernement de la cité, à savoir si le peuple domine dans un domaine, les puissants dans un domaine, et le roi dans un domaine»

Alors qu'il s'agit dans tous ces cas de raisons pratiques en faveur de la constitution mixte, dans deux passages de la *Summa theologiae*, Thomas d'Aquin suggère qu'elle est meilleure pour des raisons plus fondamentales. Dans les deux cas, il met en avant des idées originales: dans un cas, pour relier la constitution mixte à l'enseignement des Pères de l'Eglise, dans l'autre, à la Bible et à la volonté de Dieu... Il conclut: «Il existe quelque chose, résultant du mélange de ceux-ci, qui est meilleur, et de cela provient la *lex...*» En d'autres termes, dans un État non mixte, il y a la loi de tel ou tel groupe; dans un État mixte, il y a la loi tout court...

Néanmoins, il insiste sur le fait que tous devraient participer d'une certaine manière au gouvernement. Cela soulève manifestement une question. La monarchie, même la monarchie royale, s'il existe un homme assez vertueux, est une forme de gouvernement bonne, elle est même la meilleure, comme le dit Thomas lui-même dans le même passage où il insiste sur la participation universelle. Si un seul roi doit avoir tout le pouvoir, comment tous peuvent-ils y avoir part – La seule solution est de considérer que toutes les fonctions politiques – il doit y en avoir plusieurs même dans la monarchie la plus absolue - représentent une participation au gouvernement. La monarchie royale serait-elle donc en réalité un gouvernement mixte constitué de monarchie et d'aristocratie? Non, car on peut faire une distinction entre les officiels exerçant leurs charges en vertu de l'institution royale et dans la soumission à celle-ci, et ceux qui ont un droit indépendant d'exister. Même si la constitution mixte ne peut préserver dans toute leur pureté aucune de ses parties constitutives, elle ne peut être considérée comme mixte en un sens réel à moins qu'aucune de ses parties ne subsiste de quelque manière dans le mélange.

[...] En premier lieu, Thomas d'Aquin fait une distinction implicite, qui deviendra explicite chez les auteurs subséquents, entre les formes simples de gouvernement, telles que la monarchie, l'aristocratie et la démocratie, et les formes composées. On peut le découvrir dans les parties de cet article déjà citées: il existe plusieurs espèces de gouvernement (*species regiminis*) dont les meilleures sont la monarchie et l'aristocratie. Le meilleur ordonnancement de dirigeants (*ordinatio principum*) est la constitution mixte. La constitution mixte n'est pas une espèce au sens où la monarchie et l'aristocratie le sont; elle est plutôt une combinaison d'espèces. Il est donc possible de parler de meilleures pour deux formes différentes - la monarchie est la meilleure des formes simples, le gouvernement mixte est la meilleure forme de gouvernement...

[...] Il n'existe tout simplement aucun moyen de réaliser l'intention de Thomas d'Aquin dans une société gouvernée par un roi « royal » délié des lois et de limitations directes par d'autres intervenants. C'est pourquoi tous les efforts de Thomas d'Aquin allaient dans le sens de dépouiller le roi de ses prérogatives « royales » et d'en faire un dirigeant « politique » lié par les lois. Si on l'envisage de cette façon, il n'existe aucun problème à intégrer un roi à une constitution mixte... ».

Le choix par Thomas d'Aquin de la constitution mixte comme meilleur gouvernement est le résultat de sa conclusion que, d'une manière générale, elle servira mieux l'intérêt commun...

[...][Cependant,] Thomas d'Aquin est toujours favorable à un roi, Aristote, seulement s'il en existe un qui possède une vertu supérieure. Ceci étant dit, si l'on assimile le roi « royal » de Thomas d'Aquin au roi d'Aristote, les deux auteurs sont d'accord sur les conditions qu'Aristote met à son gouvernement, et bien qu'aucun des deux ne s'attende à ce qu'un tel gouvernement soit possible, les deux sont d'accord que sa supériorité donnerait à ce roi le droit de diriger et que son gouvernement serait dans l'abstrait le meilleur. Faute de cela, les deux recommandent une constitution mixte et, bien que seul Thomas d'Aquin insiste sur l'in-

clusion des trois éléments de monarchie, d'aristocratie et de démocratie, les deux soulignent l'importance de la loi.

[à moins d'envisager le problème autrement, et d'intégrer comme composantes de la royauté « royale » donc absolue... la tripartition, non des pouvoirs, mais des éléments constitutifs de la fonction royale...]

Leur conception de la constitution mixte est cependant assez différente. La préoccupation d'Aristote est d'équilibrer les diverses classes. Le mélange qu'il propose peut apparaître comme un mélange de classes plutôt que de formes provenant des divers éléments constitutifs. Il pousse cela à l'extrême en proposant comme une de ses formes idéales une constitution mixte dans laquelle, en un sens, les divers éléments disparaissent et le mélange aboutit à l'assimilation de tous les citoyens dans une seule classe... [mais non! à l'unité d'un peuple...]

Rien de cela n'intéresse Thomas d'Aquin, qui ignore presque tout ce qui se rapporte à la classe. Il ne s'intéresse pas à l'équilibre des classes dans la société, mais à l'équilibre des formes de gouvernement pour éviter les extrêmes de chacune. En cela, comme dans son manque de confiance dans la sagesse du peuple, Thomas d'Aquin se rapproche plutôt de Polybe, qu'il ne connaissait pas directement, ni même indirectement à travers Cicéron. Bien que la ressemblance soit fortuite, les deux soulignent l'effet de poids et contrepoids d'une forme sur l'autre. Lorsque Polybe fut redécouvert au XVI^e siècle, cette affinité contribua à la fusion des traditions aristotélicienne et polybienne.

De cette manière et d'autres aussi, Thomas créa une synthèse vraiment originale de la théorie politique grecque et de la pensée médiévale. En distinguant le pouvoir « royal » et le pouvoir « politique » et en insistant sur le monarque politique, Thomas d'Aquin fut en mesure de conserver le caractère participatif de la société grecque et l'unité qu'on trouvait, du moins en principe, dans le royaume médiéval... Brian Tierney soutient que, en principe, il ne semble pas y avoir de raison pour que Thomas d'Aquin

n'ait pas appliqué à l'Église les mêmes arguments qu'il avait appliqués au gouvernement séculier, et qu'il n'ait pas conclu que la constitution mixte est aussi le meilleur gouvernement pour elle, surtout que le pape, les cardinaux et le concile général qui s'y retrouvent pouvaient beaucoup plus facilement être adaptés à une telle théorie que les rois et les assemblées représentatives naissantes des monarchies nationales. Le fait est qu'il ne le fit pas...

La génération de penseurs qui suivit Thomas d'Aquin allait reprendre ses idées et les développer dans des directions différentes et parfois contradictoires. Certains allaient prolonger la théorie de la constitution mixte et la modifier de manière subtile, l'appliquer à l'Église ou la rejeter complètement au profit d'une autre forme. Mais l'idée d'un gouvernement mixte était réapparue en Occident après une absence de près d'un millénaire, et, sous une forme ou l'autre, elle allait survivre et se développer durant tout le reste du Moyen Âge et les débuts de l'époque moderne. Du XIIIe au XVIe siècle, la distinction entre le pouvoir « royal » et le pouvoir « politique », telle qu'elle avait été interprétée par Thomas d'Aquin, demeura une partie importante de cette théorie.

Dans le quart de siècle qui suivit la mort de Thomas d'Aquin, cinq hommes influencés par lui développèrent et modifièrent ses idées politiques. Dans leurs ouvrages, [nous rencontrons] la terminologie et les formulations des problèmes fondamentaux, mais souvent utilisées dans un but assez différent - bien que tous appuient quelque forme de *gouvernement limitée semblable à une constitution mixte* [sic], leurs conclusions sont assez différentes, et il est parfois étonnant de penser que tous puisaient à la même source et que la plupart d'entre eux se considéraient comme des continuateurs légitimes de la pensée de Thomas. »

[Nous n'avons pas le loisir de rendre compte de ces cinq hommes – Gilles de Rome (1243-1316), Pierre d'Auvergne (1240-1304), Ptolémée de Lucques (1236-1327), Engellert d'Admont (1250-1331) et Jean de Paris (125-

1304) – dont James M. Blythe, sur plus de 200 pages... qu'il vous appartient d'étudier.

La pensée aristotélicienne au XIVe siècle (p. 69 à 97)

Dans une troisième partie James M. Blythe, entreprend d'étudier la pensée aristotélicienne au XIVe siècle, avec Guillaume d'Occam en son centre.

« La période de la première moitié du XIVe siècle est l'une des plus importantes pour le développement de la pensée politique occidentale dans son ensemble: Guillaume d'Occam et Marsile de Padoue furent deux des principaux philosophes politiques du Moyen Âge et Bartole de Sassoferato, peut-être le plus grand juriste du Moyen Âge tardif. L'Anglais Walter Burley et le Français Jean Buridan furent beaucoup lus à leur époque. Pourtant, cette période – sauf pour les auteurs du tournant du siècle, Engelbert d'Admont, Ptolémée de Lucques et Jean de Paris – est un peu moins importante pour le thème particulier de cette étude. La plupart des auteurs de cette période répugnaient à soutenir une forme particulière d'organisation politique; ils répétaient et développaient les arguments pour et contre les divers régimes, mais, dans la plupart des cas, les jugeaient non pas selon leurs qualités a priori, mais selon leur convenance pour une communauté particulière. La constitution mixte, dans tous les cas sauf quelques exceptions importantes, n'était qu'un parmi plusieurs aménagements. Alors que les auteurs prenaient souvent pour acquis qu'une forme était meilleure absolument parlant, ils reconnaissaient aussi souvent qu'elle n'était pas la meilleure en pratique. De bien des façons, ce relativisme politique explicitait des idées déjà présentes dans une certaine mesure chez les thomistes antérieurs, et la sécularisation de la pensée politique qui accompagnait généralement le relativisme préparait la voie aux conceptions modernes de l'État et de l'origine de l'autorité politique.

En 1324, Marsile de Padoue insistait sur une idée spécifique de la souveraineté et, selon moi, appuyait une constitution mixte, mais laissait

(3) L' ochlocratie (en grec et en latin: ochlocratia) est une forme de gouvernement dans lequel la masse a tous les pouvoirs et peut imposer tous ses désirs.

ouverte l'organisation particulière du gouvernement. Guillaume d'Occam soutenait que le caractère approprié était le critère d'un bon gouvernement. Walter Burley élaborait les nombreux arguments sur les vertus des multiples formes et faisait les premiers pas hésitants dans le sens d'une identification de la monarchie anglaise à une constitution mixte. Bartole de Sassoferrato présentait une justification juridique de diverses formes et concluait que des communautés de taille différente exigeaient des formes différentes de gouvernement. Jean Buridan était favorable à la monarchie, mais présentait des arguments en faveur de la participation.

Le grand poète Dante Alighieri (1263-1321) se trouve davantage en périphérie de mon centre d'intérêt. Son traité influent, *La Monarchie*, écrit entre 1310 et la date de sa mort, propose une apologie de la monarchie universelle de l'Empire romain.

LE RELATIVISME ET LE MEILLEUR RÉGIME

Au XIV^e siècle, le relativisme politique devint chose courante. Il n'était pas nouveau; en réalité, l'approche d'Aristote forçait les lecteurs honnêtes à affronter la possibilité que des circonstances telles que le climat, le tempérament, la coutume locale, la nature et la qualité d'un peuple donné, et même des influences astrologiques... puissent déterminer ou restreindre le gouvernement qui était meilleur ou possible.

[...]Bien que je ne veuille pas aborder des questions philosophiques, ce n'est pas une coïncidence si, précisément au même moment, le nominalisme, avec son insistance sur la contingence absolue de l'univers créé, est apparu et trouva son défenseur le plus cohérent chez le franciscain anglais Guillaume d'Occam (1285-1347)...

Dès le départ, Occam suscita la controverse... Je n'affirme pas qu'Occam fut un relativiste politique purement et simplement. Aucun auteur médiéval n'est plus complexe ou plus controversé qu'il l'est, et ses volumineux écrits politiques ont suscité plusieurs interprétations

divergentes. Certains se demandent même s'il est possible d'extraire de ses écrits une théorie cohérente. La tâche est rendue particulièrement difficile par l'habitude d'Occam... d'émettre toutes les opinions qu'il peut se faire sur une question, sans indiquer clairement sa préférence personnelle...

Ce que je dis, c'est que, fréquemment et dans la plupart des cas, Occam établit un rapport entre le meilleur gouvernement et l'époque, la culture et l'endroit particuliers... De manière caractéristique, Occam aborde l'Église et l'État comme des entités politiques analogues. Quand il parle du gouvernement de l'Église, il utilise des arguments aristotéliens à propos de la structure et de l'efficacité de chaque régime; quand il parle de l'État, il se réfère à des principes ecclésiastiques...

Jean Buridan (fin des années 1200-1370) faisait partie d'une lignée remarquable de maîtres aristotéliens français et de leurs étudiants qui firent d'importantes contributions à la théorie politique médiévale; il fut suivi successivement par Nicole Oresme, Pierre d'Ailly et Jean Gerson...

Notre auteur en son chapitre 9 sur *La souveraineté populaire et la constitution mixte*, commence par:

« Les conceptions relativistes que j'ai esquissées sont représentatives de celles exprimées par plusieurs auteurs de l'époque. Mais il est aussi vrai que la plupart étaient en faveur, du moins dans certains cas, d'une monarchie limitée possédant certaines ou toutes les caractéristiques d'une constitution mixte... »... et se termine ainsi: « Par-dessus tout, apparaît l'idée de souveraineté populaire. Les formes de gouvernement sont toutes valides à condition de correspondre à la volonté du peuple... Les différences entre cette conception et le relativisme sont évidentes. Le peuple a le droit de choisir n'importe quel gouvernement, mais il n'y a qu'un seul choix qui soit meilleur - la constitution mixte ».